

# LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

**DECEMBRE 2023**



VAL SOLUTIONS



**#1**

INFORMATIONS MINISTÉRIELLES

# Ce qui change au 1er janvier 2024 au ministère de la Santé et de la Prévention

## 1. Entrée en vigueur de nouveaux dispositifs

### Mon bilan prévention

A compter du 1er janvier 2024, les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens pourront proposer des bilans de prévention, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, à différents âges clés de la vie : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans. L'objectif est de promouvoir des comportements favorables à la santé.

### Indemnités journalières maladie

Au 1er janvier :

- Les salariées sont exemptées des 3 jours de carence appliqués pour percevoir les indemnités journalières maladie en cas d'arrêt de travail consécutif à une fausse-couche.
- La durée des arrêts pouvant être prescrits ou renouvelés en téléconsultation et celle des arrêts plus longs nécessitant un examen physique est limitée à 3 jours.
- Le champ des dispositifs de « mise sous objectifs » et « mise sous accord préalable » sur les indemnités journalières est étendu aux médecins des centres de santé et des sociétés de téléconsultation.

# Ce qui change au 1er janvier 2024 au ministère de la Santé et de la Prévention

## 2. Revalorisation de prestations de sécurité sociale

Montant minimum des pensions d'invalidité

A compter du 1er janvier 2024, ce montant minimum passe de 311,56 € à 328,07€, soit une revalorisation de 5,3 %.

Montant de l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) et de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Au 1er janvier, les montants de l'AJPA et de l'AJPA passent de 62,44 € à 64,4 €.

Plafond des indemnités journalières maladie et maternité

Suite à la revalorisation du SMIC, le 1er janvier 2024 :

- le plafond des indemnités journalières maladie des salariés sera revalorisé à 52,28 €.
- Le plafond des indemnités journalières maternité sera revalorisé de 5,4 % portant le montant maximum des indemnités à 100,36 € par jour.

Pour les travailleurs indépendants : le plafond des indemnités journalières maladie est relevé à : 63,52 € par jour pour les artisans et commerçants et à 1190,55 € pour les professions libérales. Le montant des allocations journalières maternité des travailleuses indépendantes est fixé à 63,52 € par jour et l'allocation forfaitaire de repos à 3864 €

Les travailleuses indépendantes dont le revenu d'activité moyen est inférieur à 10 % du PASS est désormais de 6,35 € et l'allocation forfaitaire de repos de 386,4 €.

# Ce qui change au 1er janvier 2024 au ministère de la Santé et de la Prévention

## **3. Déploiement de mesures spécifiques pour l'outre-mer**

Entrée en vigueur de la complémentaire santé solidaire à Mayotte

En lieu et place du ticket modérateur sous conditions de ressources mises en place en 2019. Les plafonds de ressources sont calqués sur le modèle ultramarin. Le panier de soins accordé par ce dispositif permet l'accès à une prise en charge plus complète comprenant notamment le 100 % en dentaire, optique et audiologie ainsi que le tiers-payant obligatoire.

Extension de certaines prestations à Saint-Pierre-et-Miquelon

A compter du 1er janvier 2024, le complément familial majoré, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) et l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie sont étendus.

## **Guide publié par la CNIL à l'attention des SPST**

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a élaboré un guide de sensibilisation au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour accompagner les Services de prévention et de santé au travail dans leur mise en conformité.

### **Ce guide est composé :**

- d'un rappel des notions clés,
- de neuf fiches thématiques examinant les principes Informatique et Libertés communs aux différents fichiers constitués par les SPST (DMST, fichiers des adhérents des SPST interentreprises, fichiers des fournisseurs, etc.),
- de quatre fiches thématiques spécialement dédiées au DMST, aux recherches, études, évaluations et enquêtes menées par les SPST et à la télésanté,
- de diverses annexes, notamment des modèles de fiches de registre des activités de traitement, un modèle de notice d'information à utiliser pour la gestion du DMST ainsi qu'un cahier des charges pour évaluer la conformité du DMST au RGPD.

Les fiches thématiques sont illustrées d'exemples pratiques issus de situations concrètes rencontrées par les SPST. Elles proposent des contenus pouvant être directement utilisés dans le cadre de leurs activités

## **Réforme du DUERP : rapport de l'IGAS**

Issue de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021 relatifs à la Santé au Travail, la réforme du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a fait l'objet d'un état des lieux par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Le rapport est à présent disponible.

Cette réforme contraint à présent l'entreprise à garder les versions successives de leur DUERP pendant quarante ans, à transmettre chaque mise à jour du DUERP au Service de Santé et de Prévention au Travail (SPST), à le communiquer aux travailleurs et anciens travailleurs et à le déposer sur un portail numérique national.

L'objectif est une facilitation d'accès à l'information sur leurs expositions professionnelles passées par les travailleur



#2

ACTUALITÉS

# L'horizon fuyant de la santé au travail : analyse du sociologue

## Arnaud Mias

**Comment expliquer la persistance des accidents du travail et maladies professionnelles à un niveau élevé ?`**

Arnaud Mias est professeur de sociologie à l'université Paris Dauphine-PSL et membre de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (Irisso, UMR CNRS-Inrae).

Il coordonne avec Laure de Verdalle le comité de rédaction de la revue Sociologie du travail. Ses recherches portent sur les politiques du travail, les relations collectives de travail, les trajectoires professionnelles et les conditions de travail. Il a récemment dirigé avec Claire Edey Gamassou l'ouvrage numérique Dé-libérer le travail. Démocratie et temporalités au cœur des enjeux de santé au travail.



# Données saisies dans les dossiers médicaux en santé au travail : enquête en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan Régional de Santé au Travail 4 (PRST 4) de Nouvelle-Aquitaine, le groupe de travail dédié au diagnostic territorial en santé au travail a mené une enquête auprès des médecins du travail et des infirmiers en santé au travail sur les données saisies dans les dossiers médicaux en santé au travail.

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une restitution auprès des professionnels de santé, des directeurs des services de prévention et de santé au travail néo aquitains et des membres du CROCT, le 12 décembre 2023.

Le groupe de travail composé notamment de représentants de la DREETS, de services de prévention et de santé au travail néo aquitains et du CROCT, vous propose de découvrir les résultats de cette enquête dans un document de synthèse.



## Le « design fiction » pour améliorer la santé au travail d'ici à 2040

Des chercheurs imaginent le futur de la vie professionnelle pour mieux intégrer la prévention et imaginer de nouvelles manières de produire, grâce à l'intelligence artificielle.

« J'adore les chantiers (...). Dire que j'ai failli abandonner ce métier à cause des problèmes physiques qu'il m'a causé... Depuis que j'ai rejoint Co-peint, je peux me reposer sur des "cobots" [robot amené à collaborer directement avec un salarié] de dernière génération pour réaliser les tâches les plus difficiles », raconte dans une vidéo Guillaume, 63 ans, peintre en bâtiment et pilote de cobots à Strasbourg en 2040.

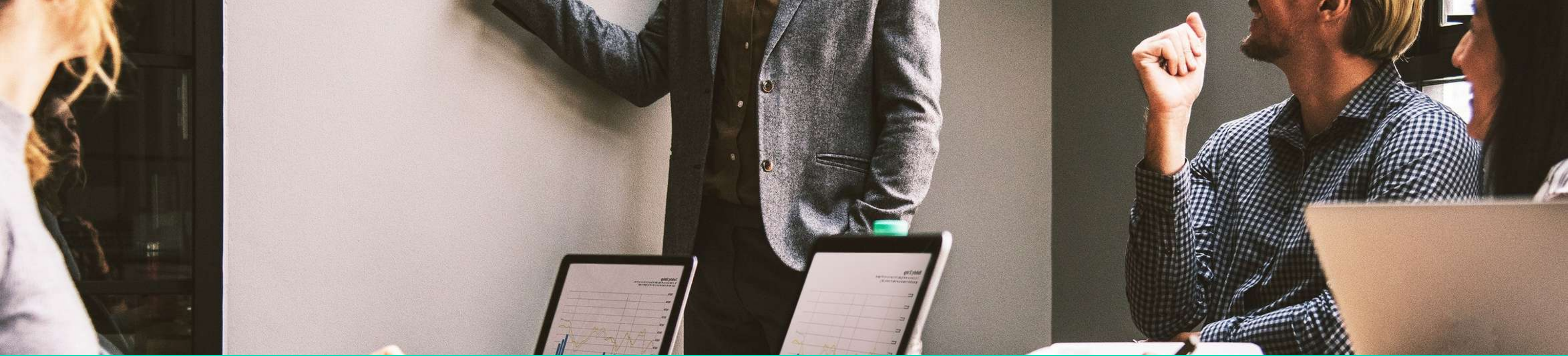


# Prévenir la santé mentale au travail; un enjeu majeur de la santé publique

Dans quelle mesure les Français subissent-ils un mal-être au travail, au point que leur santé mentale en soit altérée ?

Une enquête, menée en partenariat avec la Ligue française de santé mentale, livre des résultats éclairants sur l'état de santé mentale au travail de nos concitoyens. Michel Debout, professeur de médecine légale et membre du Conseil d'administration de la Fondation, Roland Coutanceau, président de la Ligue française pour la santé mentale, et Antoine Bristielle, directeur de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation, en présentent les principaux enseignements.





#3

VAL SOLUTIONS

# Bravo à Gan Assurances pour cette expérience Apptiv et merci à POLE SANTE TRAVAIL DES PYRENEES-ORIENTALES pour cette belle collaboration !

c'est le POLE SANTE TRAVAIL DES PYRENEES-ORIENTALES et Val Solutions qui ont accompagné Gan Prévoyance cette fois-ci, en leur proposant des solutions dans le domaine de la santé au travail !

Nicolas Boucquey, Directeur Général de POLE SANTE TRAVAIL DES PYRENEES-ORIENTALES, ainsi que ses commerciaux ont eu l'opportunité de découvrir la démarche Apptiv, solution innovante qui place l'humain au coeur de la prévention.

Ces derniers ont également pu bénéficier de plusieurs ateliers sur le risque routier et les addictions, les techniques d'optimisation du potentiel et les risques psychosociaux.

Un premier pas franchit vers une démarche d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie des salariés.



MERCI !



VAL SOLUTIONS